Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260527-2026_27_MAI_20-DE

VILLE DE Saint-Brieuc

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mai 2026 à 18 h 15

Nombre de membres

En exercice : 43

Présents : 35

Ayant donné procuration : 6

Absent : 2

Votants : 41

Date de convocation
20 mai 2026

Le 27 mai 2026 à 18 h 15, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en présentiel à l'hôtel de ville, en séance publique, sous la présidence de M. Victor BONNOT, Maire. La séance a été retransmise en direct sur le site internet de la Ville de Saint-Brieuc. Elle est disponible en différé sur ce même site.

Membres présents
Victor BONNOT, Marc PICQUETTE, Catherine LEMAITRE, Boris GUILLOU, Isabelle IMBERT, Raphaël LE MÉHAUTÉ, Lucile MOGLIA, Bernard CROGUENNEC, Jennifer LE DU, Adil BOUKLATA, Françoise AMOSSÉ-MEVEL, Jean-Charles MINIER, Joëlle CONIN, René SAVIDAN, Marie-Chantal NACIRI, Annie MILIN, Marie-Hélène REIGNIER, Pascal CONNEN, Gwennaël TANO, Jérôme GABOREL, Jean-Christophe LE GOT, Charlotte GIANNOLI, Caroline DANIEL, Maxime DUMOULIN, Emma POEDRAS, Jules ROOS, Didier LE BUHAN, Blandine CLAESSENS, Stéphane FAVRAIS, Cigdem AKTAS, Aline LE BOËDEC, Nadia DRUILLENNEC, Thibaut LE HINGRAT, Henri ALLOY, Pierre-Yves THOMAS.

Absents excusés ayant donné pouvoir
Marina ANDRÉ pouvoir à Catherine LEMAITRE
Laurent LUTSE pouvoir à Marc PICQUETTE
Laurence COINTOT pouvoir à Bernard CROGUENNEC
Alain ATLAN pouvoir à Lucile MOGLIA
Stéphanie BILLON pouvoir à Caroline DANIEL
Saïd BENDARRAZ pouvoir à Jean-Christophe LE GOT

Absents excusés n'ayant pas donné pouvoir
Stéphane L'HER, Hervé GUIHARD

Secrétaire de séance
Gwennaël TANO

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260527-2026_27_MAI_20-DE

VILLE DE Saint-Brieuc	**République Française** **Séance du 27 mai 2026** **Rapporteur : M. LE MÉHAUTÉ**

Conseil municipal

Délibération

20 - Enedis - Conventions de servitudes - Boulevard de l'Atlantique

Exposé des motifs

ENEDIS, concessionnaire pour le service public de la distribution d'énergie électrique, intervient sur le territoire de Saint-Brieuc pour la création de nouveaux réseaux et l'entretien des réseaux existants.

Il est proposé d'autoriser le concessionnaire à :

Secteur Saint-Brieuc	Parcelles concernées (annexes 2 et 4	Travaux à effectuer
Boulevard de l'Atlantique	AM 414	Établir à demeure dans une bande de un mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ deux mètres ainsi que ses accessoires. Établir si besoin des bornes de repérage. Poser sur socle un ou plusieurs coffret(s) et / ou accessoires.
Boulevard de l'Atlantique	AK 684	Établir à demeure des supports et ancrages pour conducteurs aériens d'électricité à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique ou sur les toits ou terrasses des bâtiments. Poser sur socle un ou plusieurs coffret(s) et / ou ses accessoires.

Ces conventions seront sans indemnités, mais le concessionnaire ENEDIS prendra à sa charge les formalités de publication au service de la publicité foncière, ce qui permettra de porter à la connaissance des tiers le tracé des réseaux.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2241-1 et suivants ;

Vu le code de l'énergie et notamment les articles L. 323-3 et L. 323-4 ;

Vu les avis du Pôle d'évaluation domaniale des 26 décembre 2025 et 12 mars 2026 ;

Vu l'avis de la Commission Permanente ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

AUTORISE ENEDIS à effectuer les travaux suivants :

Secteur Saint-Brieuc	Parcelles concernées (annexes 2 et 4)	Travaux à effectuer
Boulevard de l'Atlantique	AM 414	Établir à demeure dans une bande de un mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ deux mètres ainsi que ses accessoires. Établir si besoin des bornes de repérage. Poser sur socle un ou plusieurs coffret(s) et / ou accessoires

Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 022-212202782-20260527-2026_27_MAI_20-DE

Boulevard de l'Atlantique	AK 684	Établir à demeure des supports et ancrages pour conducteurs aériens d'électricité à l'extérieur des murs ou façades donnant sur la voie publique ou sur les toits ou terrasses des bâtiments. Poser sur socle un ou plusieurs coffret(s) et / ou ses accessoires.

DIT que ces occupations sont consenties à titre gratuit sous réserve de la prise en charge du concessionnaire des formalités de publication au service de la publicité foncière.

APPROUVE les termes des conventions de servitudes à conclure avec ENEDIS.

INVITE Monsieur le Maire, à signer lesdites conventions ci-annexées (annexes 1 et 3) et tous les actes afférents.

Présents : 35	Pouvoir : 6	Total : 41	Exprimés : 41
Voix Pour : 41	Voix Contre : 0	Abstention : 0	

Le Maire	La secrétaire de séance
M. Victor BONNOT	Mme Gwennaël TANO

MAIRIE de St-BRIEUC (Côtes d'Armor) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE